

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 12 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024_02-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 4

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Myrienne Bertrand
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Roger Clay
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

DEL12092024-02

CREATION DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Exposé,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article 80 de loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, modifiant la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant un dispositif de signalement,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 17 mai 2024,

Considérant la nécessité de créer un dispositif permettant de recueillir les signalements des agents du CCAS qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés, que ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements,

Considérant l'intérêt d'approuver la mise en place de "la cellule les discriminations" gérée par un référent exerçant au sein Autonomie commune à la Ville de Nevers et au CCAS,

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20240912-DEL12092024_02-DE

de lutte contre le harcèlement et
de la Mission Accessibilité et

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De valider la création de la "cellule de lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences" pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la procédure jointe en annexe (cellule commune Ville de Nevers et CCAS),
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).


**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**